

Bpifrance, Investisseur responsable

Filiale opérationnelle de Bpifrance pour les activités d'investissement direct et en fonds de fonds, Bpifrance Investissement est investi dans l'exercice de ces métiers de la mission d'intérêt général confiée à Bpifrance, et a fait siens les engagements de responsabilité sociétale et les priorités que celui-ci s'est fixées publiquement dans sa Charte RSE :

- Le développement de l'emploi, et plus particulièrement des jeunes
- La transition écologique et énergétique, et plus particulièrement l'optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques
- La qualité de la gouvernance et du management, notamment en y promouvant l'intégration des femmes
- La promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Des engagements publics

Bpifrance est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) promus par l'ONU, en cohérence avec son adhésion aux valeurs du Groupe Caisse des Dépôts, actionnaire à 50 % de Bpifrance.

Acteur significatif de l'accompagnement et du financement des entreprises dans la transition écologique et énergétique tant en direct que par son soutien à des fonds dédiés, Bpifrance a également signé la Déclaration Mondiale sur le Changement climatique, les Engagements de Montréal et de Paris et la Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency, de la charte des investisseurs publics en faveur du climat, de la charte ACT et des Principes de Santiago.

Bpifrance s'est ainsi engagé, comme le Groupe Caisse des Dépôts, à mesurer l'empreinte carbone de son portefeuille coté et à en assurer le suivi en vue de la transition vers une économie bas carbone. Cette empreinte carbone est calculée annuellement.¹

Bpifrance s'est par ailleurs engagé à ne plus investir - en direct ou via des fonds - dans les entreprises dont l'exposition de l'activité au charbon dépasse 10% du chiffre d'affaires.

Un seul investissement a été réalisé en 2016, en capital, pour un montant brut de 23,9M€, dans une entreprise productrice d'énergie, afin de l'accompagner dans sa transition vers un mix énergétique bas carbone.

Politique d'Investisseur responsable

Dans l'ensemble de ses décisions d'investissement, Bpifrance cherche à prendre systématiquement en compte les critères extra-financiers « ESG » (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) susceptibles d'avoir un impact sur ses investissements.

Sa démarche d'investissement responsable est définie en cohérence avec les référentiels internationaux et avec les pratiques proactives de la place d'une part, et, d'autre part, avec les orientations et les objectifs poursuivis par Bpifrance dans la mission d'intérêt général qui lui a été confiée. L'activité d'investissement participe à cette mission d'intérêt général en renforçant les fonds propres et en accompagnant le développement des TPE, PME et ETI, en participant au développement de l'économie dans un modèle durable tout en assurant une rentabilité financière en ligne avec les pratiques de marché des capitaux investis. La politique d'investisseur responsable est déployée dans son activité d'investissement direct comme dans celle de fonds de fonds.

- **Intégration de l'analyse ESG dans l'activité d'investissement direct**

En phase de due diligence, les équipes d'investissement réalisent un « état des lieux » ESG de l'entité à investir à partir de l'étude du dossier, avec l'aide d'un outil interne permettant d'identifier les enjeux ESG prioritaires en fonction de son secteur d'activité et de sa taille.

Cette phase permet d'identifier les risques ESG suffisamment importants pour ne pas investir et les enjeux pertinents au regard des caractéristiques de l'entreprise concernée, puis, sur la base d'un diagnostic partagé, de sensibiliser les dirigeants et susciter une démarche de progrès, en déterminant des actions d'améliorations en concertation avec l'entrepreneur.

Les enjeux identifiés feront ensuite l'objet d'un dialogue actionnarial et d'un suivi opérationnel des axes d'amélioration ESG identifiés, à travers le Conseil d'Administration potentiellement. L'analyse ainsi conduite repose, en amont de l'investissement, sur une approche essentiellement qualitative et les informations qualitatives ou quantitatives publiées ou communiquées par l'entreprise, puis, pendant la

¹ Cf § La Transition Ecologique et Energétique

période de détention, sur les informations publiées ou communiquées aux organes de gouvernance dans lesquels siège un représentant de Bpifrance.

L'outil interne d'aide à l'analyse ESG propose aux investisseurs, en fonction des effectifs et secteur d'activité de l'entreprise, les enjeux ESG hiérarchisés à examiner avec l'entreprise, puis, après collecte des données, évalue la prise en compte de ces enjeux, et permet de dégager des axes d'amélioration. Réalisée en interne, cette analyse peut être complétée, pour certains dossiers, par un audit plus complet, réalisé par un organisme externe.

Le résultat de l'analyse ESG – état des lieux, risques, démarche RSE et pratiques de l'entreprise, axes de progrès -est intégré dans le mémo d'investissement présenté au comité d'investissement et fait partie de l'appréciation portée sur l'entreprise. Il permet également de repérer des bonnes pratiques d'entreprises.

Les axes de progrès discutés et calibrés en concertation avec le dirigeant sont concrétisés par une « lettre de progrès », ou par une clause de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) intégrée au pacte d'actionnaires.

Dans un second temps, tout au long de la détention de la participation, l'évolution de l'entreprise sur ces enjeux ESG clés sera suivie dans le cadre d'un dialogue régulier avec Bpifrance Investissement, dans le cadre des organes de gouvernance auxquels participe un représentant de Bpifrance, ou de rencontres de suivi.

Enfin, Bpifrance diligente annuellement une enquête auprès des entreprises investies, sur leurs engagements, politiques, et pratiques en matière environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance, qui constitue, outre une cartographie de la prise en compte des enjeux ESG par les entreprises du portefeuille du portefeuille, un vecteur de leur sensibilisation sur l'ensemble de ceux-ci. Par ailleurs, les modules de formation des administrateurs représentant Bpifrance dans les instances de gouvernance des entreprises investies se sont poursuivies en 2019, dans le cadre des sessions Institut Français des Administrateurs, en liaison avec la direction juridique investissement, et la participation au comité de pilotage de l'APIA² -intervenant également sur Bpifrance Inno Génération- a abouti à l'organisation d'un évènement en commun, portant notamment sur le rôle des administrateurs dans la RSE.

- **Intégration de l'analyse ESG dans l'activité Fonds de fonds**

Bpifrance Investissement engage avec chaque société de gestion une concertation, en vue de faire connaître et partager son engagement, de sensibiliser et d'emporter l'adhésion. Avant l'investissement, elle envoie un questionnaire ESG dans le « diligence pack ».

Critères de l'analyse ESG

- dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

L'analyse ESG peut être menée avec l'aide d'un outil permettant d'identifier les enjeux ESG pertinents en fonction du méga secteur d'activité et de la taille de l'entreprise, et complétée, pour certains dossiers, par un audit externe. Elle s'articule autour des quatre priorités de la Charte du Développement Durable de Bpifrance et de quatre thèmes répartis sur quatorze questions :

² Administrateurs Indépendants

Gouvernance	Capital Humain	Environnement	Parties Prenantes
<ul style="list-style-type: none"> • Transparence et équilibre • Anticipation 	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi et politique sociale • Gestion des emplois et compétences • Diversité et égalité des chances • Bien-être au travail • Climat et dialogue social 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique environnementale et système de management • Energie et gaz à effets de serre • Intrants et Déchets • Maîtrise des autres impacts environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Relations pérennes et éthiques avec les fournisseurs • Qualité et satisfaction des clients • Relations avec les autres parties prenantes externes

- dans l'activité Fonds de fonds

Le questionnaire ESG du due diligence pack porte d'une part sur la société de gestion et sa propre politique de RSE en tant qu'entreprise, d'autre part sur la prise en compte des critères ESG dans son métier d'investisseur.

Informations utilisées pour l'analyse ESG

- dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

L'analyse ESG des entreprises repose sur les données communiquées volontairement par celles-ci, publiées ou non.

- dans l'activité Fonds de fonds

Les réponses au questionnaire ESG du « due diligence pack » sont communiquées par la société de gestion. Pendant la durée de vie du fonds, Bpifrance Investissement encourage ses sociétés de gestion partenaires à adopter à leur tour une démarche d'intégration de critères ESG dans leurs analyses des investissements au titre des fonds souscrits par Bpifrance Investissement. Les sociétés de gestion doivent fournir un reporting annuel sur ces sujets, qui porte sur leurs pratiques en tant qu'entreprise, et dans leur métier d'investisseur, ainsi que sur les entreprises investies par les fonds souscrits par Bpifrance.

Enquête annuelle ESG

Bpifrance diligente annuellement une enquête auprès des entreprises de son portefeuille et auprès des gestionnaires des fonds investis. Les résultats de cette enquête sont analysés par la direction du développement durable et de la RSE et présentés et discutés avec les équipes d'investissement.

Le questionnaire de l'enquête porte sur tous les piliers de l'ESG, et intègre notamment des questions sur les impacts du changement climatique sur les activités de l'entreprise. Il a été revu et enrichi, dans le cadre d'un groupe de travail constitué sous l'impulsion de la commission ESG de France Invest, et administré par les quatre membres de ce groupe auprès des fonds et entreprises investis. Ce nouveau questionnaire est recommandé par France Invest dans le cadre des démarches ESG avancées.

Quelques résultats agrégés :

- dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

255 entreprises ont répondu à l'enquête annuelle

- 105 sur 244 d'entre elles, soit 43%, ont déclaré avoir une politique RSE, et 94 sur 237, soit près de 40% des répondants, disent que la thématique RSE est examinée de manière formelle au moins une fois par an avec des membres du Comité Exécutif ou du Conseil d'Administration / de Surveillance
- 101 sur 239 (plus de 42%) disent avoir formalisé un code éthique et 32,8% un code de conduite
- 99 sur 249 ont une politique environnementale formalisée, qui inclut, pour 36 d'entre eux une politique formalisée de réduction des gaz à effet de serre (engagements et objectifs)
- 32 sur 245 déclarent avoir déjà réalisé une évaluation de leur empreinte carbone
- 98 sur 247 ont mis en place un plan d'actions pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre

- 24 sur 244 (10%) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc.)
- 30 sur 246 (12,2%) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique été (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation)
- 57 sur 245 ont identifié les principaux risques liés aux matières premières dans leur chaîne de valeur.

Ces 255 entreprises sont investies :

- Pour 51 d'entre elles en Mid-Large cap
- Pour 139, par le pôle Fonds Propres PME
- Pour 65 par les fonds Innovation

- dans l'activité Fonds de fonds

92 sociétés de gestion et entreprises investies par elles ont répondu en 2019 à l'enquête annuelle ESG réalisée par Bpifrance. Sur ces 92 répondantes :

- seules 15 d'entre elles n'ont pas de politique ESG ; pour 60 d'entre elle, cette politique est formalisée, et pour 17 autres, la politique ESG est documentée, et en cours de formalisation
- 81 ont des politiques d'exclusion
- 47 sont signataires des PRI
- 59 mènent une évaluation matérielle des risques et enjeux ESG avant d'investir,
- 61 intègrent systématiquement une analyse ESG dans leurs mémos d'investissement, et 26 évaluent les risques et/ou opportunités associés au changement climatique
- 66 cherchent à identifier les actions ESG prioritaires à mettre en place après investissement et 60 intègrent généralement des clauses ESG dans leurs pactes d'actionnaires
- 69 ont au moins une personne en charge de la mise en œuvre de la démarche ESG et 51 ont mis en place un système de collecte des données ESG
- 20 engagent avec leurs pairs, ou à travers d'autres organisations, à comprendre et répondre aux risques et opportunités liés au changement climatique
- 29 collaborent ou accompagnent les entreprises de leur portefeuille pour s'assurer qu'elles identifient et gèrent les risques et opportunités du changement climatique (financiers, opérationnels, commerciaux, réputationnels...)
- 36 ont au moins un membre indépendant dans leur organe de gouvernance, et 35 au moins une femme.

884 entreprises investies par les fonds investis par Bpifrance ont également répondu à l'enquête annuelle ESG.

- 189 sur 610 d'entre elles, soit 31%, ont déclaré avoir une politique RSE, mais 304 sur 718 disent que la thématique RSE est examinée de manière formelle au moins une fois par an avec des membres du Comité Exécutif ou du Conseil d'Administration / de Surveillance
- 195 sur 584 (33%) disent avoir formalisé un code éthique ou de conduite
- 138 sur 198 ont une politique environnementale formalisée, qui inclut, pour 125 d'entre eux une politique formalisée de réduction des gaz à effet de serre (engagements et objectifs)
- 42 sur 662 déclarent avoir déjà réalisé une évaluation de leur empreinte carbone
- 199 sur 747 ont mis en place un plan d'actions pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre
- 35 sur 726 (moins de 5%) seulement ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc.)
- 47 sur 717 (6,6% seulement) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique été (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation)
- 59 sur 729 ont identifié les principaux risques liés aux matières premières dans leur chaîne de valeur

Prise en compte de la RSE dans les activités de financement

Une analyse simplifiée, en 11 questions, des pratiques ESG de l'entreprise, est prévue pour les dossiers de crédit ou d'accompagnement à l'innovation au-delà de certains seuils.

Ces questions portent sur :

- Pour les sujets environnementaux : la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation des ressources naturelles et la mise en œuvre de l'écoconception, la pollution et les déchets
- Les sujets sociaux : l'évolution du nombre d'emplois (dont ceux de moins de 25 ans), la qualité des emplois, la santé et la sécurité au travail, le dialogue et le climat social et la gestion des ressources humaines
- Les sujets sociétaux : la transparence et la loyauté des pratiques, l'insertion dans le territoire
- La gouvernance de l'entreprise.

Les pratiques fiscales, comme le respect des droits de l'homme, sont examinés dans le cadre normal d'une étude de financement lorsque ces sujets s'avèrent pertinents.

L'analyse RSE de l'entreprise consiste souvent, pour le chargé d'affaires, à formaliser des points souvent abordés dans l'étude d'une demande de crédit, sans peser sur sa nécessaire agilité opérationnelle.

Ce dispositif d'évaluation RSE a été intégré à l'outil d'étude et aide à la décision, en vue, d'une part, de simplifier le processus en phase opérationnelle, d'autre part, d'évaluer la prise en compte des enjeux par l'entreprise sur une échelle de 1 à 4, afin de compléter l'information nécessaire à la prise de décision. Cette intégration permettra d'enrichir et préciser la connaissance des pratiques des entreprises sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance, d'enrichir l'offre le cas échéant pour mieux répondre aux besoins décelés.